

Éditorial du Directeur Général

« GARANTIR L'ACCES AUX SERVICES D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT »

L'année 2020 aura été pour la SODECI, à l'instar de toutes les entreprises ivoiriennes, une période marquée par la pandémie de Covid-19.

Dans ce contexte, la SODECI a toujours respecté ses engagements dans sa mission de contribuer à l'Objectif de Développement Durable (ODD) N°6 « Favoriser l'accès de tous à l'eau potable et à l'assainissement d'ici à 2030 ». Elle a poursuivi son projet de transformation et a particulièrement mis en œuvre un programme favorisant l'accès à l'eau pour tous à travers ses Projets d'Amélioration des Performances Techniques et Financières (APTF).

Face à cette situation de crise sanitaire, des actes de gouvernance ont été posés en vue de maintenir la qualité de service et de garantir un niveau d'approvisionnement acceptable aux populations.

Pour ce faire, l'entreprise a dû innover pour maintenir le niveau de service, en encourageant le télétravail pour son personnel administratif, en misant sur l'engagement et le dévouement au quotidien de tous ses travailleurs.

Quant aux clients, l'échéance de paiement des factures d'eau d'avril a été repoussée au 31 juillet et celles de mai au 31 août 2020. En outre, le gouvernement ivoirien a pris en charge le paiement des factures d'eau des ménages vulnérables (clients facturés à la tranche sociale).

Les mesures de protection mises en place à la SODECI ont permis, de façon efficace, de préserver la santé des collaborateurs. Sur un effectif de 2 018 collaborateurs, seuls 24 cas ont été enregistrés et guéris (0,8%), repartis sur tout le territoire national.

Grâce aux efforts conjugués de tous, nous avons ainsi pu augmenter notre production, passant de 285 à plus de 300 millions de m³ d'eau.

Dans le souci de maintenir sa position de leadership sur le marché et garantir le bien-être des populations ivoiriennes, la SODECI continue d'œuvrer au renforcement de la gestion de la ressource en eau et à la maîtrise des risques environnementaux. L'approvisionnement en eau potable et l'accès aux services d'assainissement demeurent pour la SODECI un enjeu majeur, afin de garantir la santé publique dans cette période de crise sanitaire.

Ce huitième rapport de développement durable répond au principe de redevabilité vis-à-vis des parties prenantes. Il a l'opportunité de partager les actions et les bonnes pratiques de nos collaborateurs dans un processus d'amélioration continue, de digitalisation et de dématérialisation.

Je vous en souhaite une bonne lecture.

BAKAYOKO Ahmadou
DIRECTEUR GÉNÉRAL SODECI